



Divorce prononcé sans signature

Par **NOURE3367**, le **23/10/2014** à **23:14**

Bonjour,rnrnJ'ai réceptionné récemment un document attestant la prononciation officielle de mon divorce, un divorce qui a donc été prononcé sans que je n'ai jamais rien signée.rnrnEst il possible qu'un divorce soit officiellement par un juge sans que je n'ai jamais signée?rnrnMerci d'avance pour vos réponses car cette affaire me préoccupe beaucoup.

Par **ravenhs**, le **24/10/2014** à **22:25**

Bonjour,rnrn[citation]Est il possible qu'un divorce soit officiellement par un juge sans que je n'ai jamais signée? [/citation]rnrnOui, votre signature n'est pas nécessaire. Sinon cela signifierait que si vous ne signez pas, l'autre époux ne peut pas divorcer. En droit français, on peut divorcer sans le consentement de l'autre.rnrnEn revanche pour qu'un divorce soit prononcé, il faut nécessairement qu'une procédure soit diligentée contre vous. Donc des actes ont du vous être signifié.rnrnVous ne nous dites pas tout.rnrnCdt